sabilité de la formation de la bibliothèque des prisonniers dont il a charge. A cela, certes, je n'ai aucune objection. Je prendrai seulement la liberté de vous dire que les sommes d'argent accordées jusqu'à présent et pour l'école et pour la bibliothèque, ont été beaucoup trop minimes, et par conséquent à peu près inutiles. Ce qu'avec quelques dollars, on peut acheter des livres au détail dans ce pays-ci, n'est pas lourd à porter; et c'est là une chose qu'on oublie trop dans la fixation des allocations ou des salaires pour ce qui concerne ce pénitencier. Une résidence continuelle de tout près de vingt années dans cette province me donne quelque droit, sans doute, d'exprimer mon opinion là-dessus. Je regrette d'avoir à dire que la chapelle a été entièrement inconfortable pendant l'hiver tant il y faisait froid. J'espère que, s'il n'était pas possible de la chauffer d'une manière ou d'une autre l'hiver prochain, on voudra me fournir une autre chambre où le service divin puisse se faire sans que personne coure risque de perdre la santé.

Il y a aujourd'hui (1er juillet) dix sept prisonniers sous mes soins.

C'est un devoir, bien agréable pour moi, que de rendre hommage de nouveau à la courtoisie du préfet et de tous les employés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

JAMES JAMIESON,
Aumónier protestant.

M. J.-G. MOYLAN, Inspecteur des pénitenciers.

Nº 2

RAPPORT DE L'AUMONIER CATHOLIQUE.

NEW-WESTMINSTER, C.-B., 1er août 1881.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous présenter mon troisième rapport annuel sur le pénitencier de New-Westminster.

Pendant tout l'exercice, l'état sanitaire a été bon; il n'y a eu qu'un décès parmi

les prisonniers catholiques.

J'ai de nouveau à rendre témoignage du bon ordre, de la discipline et de l'extrême propreté de l'établissement. C'est avec plaisir aussi que je mentionne les améliorations remarquables faites dans le soin des terrains autour de l'édifice et la préparation et mise en culture des terres arables, sous l'habile direction de l'infatigable sous-préfet.

Je prends respectueusement la liberté d'attirer votre attention sur ce fait important, que les prisonniers catholiques manquent de livres qu'ils puissent lire pendant

les heures réservées pour la lecture par le règlement de la maison.

Je sais qu'une somme d'argent considérable a été affectée et employée à l'achat de livres pour le pénitencier; mais ceux-ci ont été choisis par l'aumônier protestant sans lul égard aux besoins des prisonniers catholiques, à qui je me vois obligé de recommander une extrême attention sur leurs lectures afin qu'ils ne lisent pas d'ouvrages

que ne peut approuver l'aumônier catholique.

Ce n'est point une grosse bibliothèque qu'il nous faut—car les prisonniers sachant lire et écrire ne sont pas nombreux—mais un petit fonds de livres convenables et instructifs. Je prie donc que l'on m'autorise à en acheter de tels pour l'usage des catholiques, et à les tenir dans une armoire où ils soient en sûreté et à l'art des autres. L'aumônier devrait être chargé, en outre, de nommer un employé de son choix pour en prendre soin.

On m'a dit que ce système est suivi, avec les plus satisfaisents résultats, dans

beaucoup d'institutions de ce genre.

En terminant je demande aussi que l'on pourvoie au moyen de chauffer les deux chapelles protestante et catholique dans les mois d'hiver.